



2026/05

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	2
Exprimés :	15
OUI :	15
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 22 janvier deux mil vingt-six.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Gaspard Céline, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Reaulx Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Pinardon-Thévet Lucette donne procuration à Bila Laurent, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29 JAN 2026

ID : 087-218710705-20260127-DL_2026_05-DE

Objet : Convention pour opération sous mandats relative à la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'Urbanisme

La Communauté de Communes ELAN est propriétaire du bâtiment TDF implanté sur le territoire communal.

Un promoteur immobilier est intéressé pour réhabiliter ce bien en réalisant des logements.

Pour ce faire, une modification du zonage du Plan Local d'Urbanisme est en cours.

Il s'agit de la modification simplifiée n° 5 qui permettrait un passage d'une zone Ue en zone Uc et, par voie de conséquence, la réalisation de ce projet.

Le Conseil Communautaire d'ELAN a délibéré le 17 avril 2025 pour participer à hauteur de 50 %, soit 2 295 €, à la révision de ce zonage.

De ce fait et pour pouvoir bénéficier de cette participation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer et à appliquer une convention dite « pour opération sous mandats » relative à cette modification simplifiée n° 5 du P.L.U. de Nieul et liant comptablement la Commune à la Communauté de Communes ELAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 29 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.